



Naïs GODARD

Créateur de voyages plongée - Dive tour operator

85, rue Louis Pasteur - 49800 Trélazé - France

Tel : +33 (0)2.41.24.69.00. E-mail : nais@h2ovoyage.com

Devis n° 20200106-CLUB BELUGA-NG

Du 06/01/2020

Demande de Mme Hamelin

- FORFAIT BROCHURE DE L'ORGANISATEUR
 PRODUCTION AGENCE

Du samedi 30 Mai au samedi 06 Juin 2020 (Paris / Paris)

Séjour EGYPTE – Eco Village de MARSА SHAGRA avec Red Sea Diving Safari

Tarif avec un minimum de 11 inscrits : 1 370.00€/personne

Tarif avec un minimum de 21 inscrits : 1 320.00€/personne

Tarif avec un minimum de 41 inscrits : 1 270.00€/personne

Organisateur (Voyagiste / T.O. / Croisiériste) :

H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : france@h2ovoyage.com

Organisateur détaillant (à la carte / sur mesure) :

H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : france@h2ovoyage.com

LE PRIX COMPREND

Les vols charters, Compagnies susceptibles d'opérer les vols : Air Cairo, Fly Egypt, Al Masria, Air Arabia, AMC Airlines (les listes sont communiquées 3 mois avant départ).

Les taxes aériennes et hausses carburant (89€ + 40€ à ce jour), modifiables jusqu'à j-30 du départ.

Départ le 30/05/2020 de PARIS vers MARSА ALAM sur vol charter (classe économique) affrété par Airmasters

Retour le 06/06/2020 de MARSА ALAM vers PARIS sur vol charter (classe économique) affrété par Airmasters

Les détails des vols (itinéraire, horaires et compagnie) nous sont communiqués environ 15 jours avant votre départ. Nous vous transmettrons les détails de vos vols aussitôt reçus de la part de notre affréteur Air Masters. Ce programme comprend des vols charters – ni H2O Voyage, ni la compagnie aérienne ne maîtrisent les créneaux horaires et l'itinéraire octroyés par l'aéroport. Les vols peuvent être de nuit à l'aller comme au retour, écourtant peut-être la 1ère et/ou la dernière nuit. Inversement, votre retour peut se faire le dimanche en cas d'un vol tardif le samedi soir. Une Day-use sera alors possible si vous le souhaitez, selon disponibilité de l'hôtelier et avec supplément.

Si vous ne souhaitez pas de vols charters et connaître les horaires de vos vols au moment de la réservation, nous pouvons vous proposer des vols avec des compagnies régulières avec supplément. Il vous suffit de nous en faire la demande.

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (billets électroniques, vouchers) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.

Ce plan de vol, les compagnies aériennes, les horaires de vols... peuvent être modifiés pour des impératifs d'organisation.

Accueil et transferts

Le 30 Mai ou 1^{er} Juin 2020 (selon les horaires d'arrivée du vol): L'accueil à l'aéroport et le visa à votre arrivée (35€ à ce jour, modifiables sans préavis par le gouvernement Egyptien).

Le 30 Mai ou 1^{er} Juin 2020 (selon les horaires d'arrivée du vol): Les transferts aéroport MARSА ALAM / Village MARSА SHAGRA

Le 06 Juin 2020 : Les transferts Village MARSА SHAGRA / aéroport MARSА ALAM au retour.

Le séjour

Du 30 Mai au 06 Juin 2020 : 7 nuits à l'ECO VILLAGE MARSА SHAGRA en hébergement chalet deluxe avec 1 lit double avec salle de bain privée (2 personnes par chambre), et en formule pension complète (inclus boissons non alcoolisées, eau et boissons chaudes) du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du jour de départ. *Selon disponibilités à la réservation.*

Les plongées

Centre de plongée anglophone RED SEA SAFARI DIVING situé au sein même de l'Eco Village.

Forfait de 5 jours / Plongées illimitées sur le HOUSE REEF - inclus blocs Alu Air et plombs.

L'assurance assistance rapatriement OFFERTE PAR H2O VOYAGE. Elle est obligatoire et permettra d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs/ de leurs proches, toujours selon déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties souscrites auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE pour le compte de TOKIO MARINE KILN ASSISTANCE, POLICE N° FR006670.

A noter que cette assurance couvre les voyageurs dont le lieu de résidence principal et habituel se situe dans l'Espace Economique Européen ou l'Union Européenne. Sont exclus Andorre, Monaco et la Suisse.

Autres Pays de résidence interrogez-nous. Il est impératif d'être assuré pour les frais médicaux, le rapatriement et l'assistance lors de votre voyage hors de votre pays de résidence.

Signature client :

LE PRIX NE COMPREND PAS

Les éventuelles hausses des taxes aériennes et hausse carburant qui pourraient intervenir après le

Les repas et les boissons non mentionnés dans « le prix comprend »

Les dépenses personnelles et les pourboires

La location du matériel de plongée hors blocs 12L et plombs (ex : blocs 15L, Nitrox...)

La « taxe environnementale » (5 € par personne)

La participation obligatoire au frais de caisson hyperbare de Marsa Alam (7 € par personne et par semaine)

De manière générale toute prestation qui ne serait pas mentionnée dans « le prix comprend »

La location du matériel de plongée hors blocs 12L et plombs – Equipement complet pour 5 jours (hors ordinateur): 150€ ; Equipement complet pour 5 jours (avec ordinateur) : 175€ ; Possibilité de louer le matériel au détail (nous consulter) (*Tarif à titre indicatif-à régler sur place*)

OPTIONS (à réserver et payer à l'avance) :

- o Supplément chalet deluxe individuel : 220.00€/personne
- o Réduction hébergement en tente royale double ou hutte double : -85 €/personne
- o Réduction hébergement en tente royale individuelle : même tarif
- o Supplément hébergement en hutte individuelle : 50 €/personne
- o Réduction non plongeur : -170 €/personne
- o Supplément 8 crédits : 100.00 €/personne

CONDITIONS DE REGLEMENT (par personne)

Acompte à verser le jour de la commande : 30%

Solde - **A régler impérativement avant le 15 Avril 2020**

Important : Faute de règlement du solde / de la dernière échéance à la date ci-dessus mentionnée, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

Signature client :

RESOLUTION DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR (frais d'annulation)

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants :

30% de frais à plus de 45 jours du départ.

50% de frais entre 44 jours et 31 jours du départ.

100% de frais à moins de 30 jours du départ.

Selon les conditions des compagnies aériennes spécifiques à chaque billet, le remboursement éventuel d'une partie du billet d'avion et des taxes aériennes (YQ ou YR, hausse carburant non remboursée) peut être consenti.

Signature client :

OPTION assurance Multirisques annulation (Vivement conseillée compte tenu du barème d'annulation de ce voyage)

La souscription d'une assurance résolution du contrat dit « Annulation » est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties d'assurance souscrites.

3,8% du tarif par personne (pour les voyages jusqu'à 8000€/ personne et 32 000€/événement). Assurance annulation couvrant entre autres les risques d'annulation pour incapacité médicale à la pratique de la plongée sous-marine, l'interruption de séjour, l'avion manqué, la responsabilité civile privée, la fermeture d'aéroport suite à une catastrophe naturelle, les attentats, l'augmentation de la surcharge du carburant et des taxes aériennes. Interrogez-nous pour plus de détails sur cette assurance.

ASSUR-TRAVEL, POLICE N° FR006671

A noter que cette assurance couvre les voyageurs dont le lieu de résidence principal et habituel se situe dans l'Espace Economique Européen ou l'Union Européenne. Sont exclus Andorre, Monaco et la Suisse.

Autres Pays de résidence interrogez-nous. Il est impératif d'être assuré pour les frais médicaux, le rapatriement et l'assistance lors de votre voyage hors de votre pays de résidence.

OBSERVATIONS

- Besoins(s) particulier(s) des voyageurs : (lit enfant / repas spéciaux / accès et chambre handicapé, communicante, vue...)
- Personnes à mobilité réduite (hors transport) : l'accès à l'hôtel et à ses dépendances (plage-piscine-jardins) et à la chambre/ résidence est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les centres et les bateaux de plongée étant rarement accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble une solution personnalisée.

Groupe Individuels Regroupés : votre voyage est rattaché à un voyage de groupe, de à personnes, sans modifications de vos prestations.

Signature client :

FORMALITES SANITAIRES & DE POLICE

Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par ce voyage sur le site du ministère des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

VACCINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX

De plus en plus de pays exigent un certificat de vaccination contre la **fièvre jaune** notamment si vous avez récemment visité un pays où elle est endémique (Afrique Sub-Saharienne et Amérique du Sud notamment). Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par votre voyage sur le site de l'OMS <http://www.who.int/ith/chapters/ithcountrylistFR.pdf> Si vous avez un doute, merci de nous contacter.

Il appartient au client d'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour. En application du règlement CE n°998/2003, tous les animaux de compagnie accompagnant les clients lors de leur séjour dans la Communauté Européenne, devront être identifiés par une puce électronique.

PLONGEE SOUS-MARINE

Pour la plongée sous-marine un contrôle médical de non contre-indication à la pratique de cette activité est recommandé avant chaque voyage. Certains organismes de plongée pourront vous demander un certificat médical de moins d'un an. D'autres centres de plongée de remplir un questionnaire médical.

De même, si vous n'avez pas plongé depuis plus de 6 mois, nous vous conseillons d'effectuer une mise à niveau ou une plongée de réadaptation avant votre départ. Chaque plongeur est responsable des documents qu'il devra fournir auprès des centres de plongée sur place justifiant de son aptitude et de son niveau. De même qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité données par le directeur de plongée, sous peine de se voir interdire de plonger.

Lorsqu'il réserve un forfait plongée, le client reconnaît avoir la compétence technique suffisante.

Un encadrement payant peut être imposé par décision des encadrants du centre ou du bateau de croisière, à tous les plongeurs dont le niveau technique ne serait pas suffisant pour leur sécurité.

Niveau minimum requis/ nombre de plongées : Tous niveaux acceptés

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES

Passeport biométrique français (valable au moins 6 mois après la date de retour), (logo de la puce électronique sur la couverture)  avec au minimum une page vierge dans le passeport.

Autre procédure (ESTA, Visa, Carte de tourisme...) : VISA à votre arrivée en EGYPTE.

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire pour tout mineur qui voyage sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale).

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un de leur parent dont le nom de famille est différent, une preuve documentaire de la relation entre le parent et l'enfant doit être présentée (livret de famille, lettre manuscrite en anglais...).

Il est impératif que chaque participant soit muni d'une pièce d'identité conforme. Il appartient au client de vérifier la validité des documents en sa possession, et de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination. En cas de non-respect à ces formalités, l'agence ne serait en être tenue pour responsable. Les frais afférents seront dès lors à votre entière charge.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

Zone à risques (orange)

Signature client :

REVISION DU PRIX (possible jusqu'à 20 jours du départ)

Devise xxx / Taux de référence : xx = xx€ / Date xx/xx/2018 --- Part réévaluable (montant ou % du prix affecté par la devise) xxxxxxxx

Les taux de votre dossier peuvent être ajustés selon différents moments et selon les dates de paiements à nos fournisseurs.

Certaines prestations de votre voyage sont achetées en USD et converties en euros pour vous. Le prix de votre voyage est ajustable à la hausse comme à la baisse selon ces taux et pour cette part seule.

PASSAGER 1	
Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport	
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux...) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :	
<i>Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.</i>	

PASSAGER 2	
Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport	
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux...) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :	
<i>Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.</i>	

COORDONNEES	
ADRESSE POSTALE :	
TELEPHONE :	
MOBILE :	
EMAIL :	

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE, MULTIRISQUES ANNULATION (À compléter obligatoirement, cocher la case)	
Je souhaite souscrire cette assurance <input type="checkbox"/>	Je NE souhaite PAS souscrire cette assurance <input type="checkbox"/>

Je, soussigné(e) NOM....., PRENOM....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et/ou séjour et du formulaire standard correspondant.

J'accepte la transmission des données présentes dans ce présent descriptif en vue de l'exécution des dites prestations et garantis avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : H2O VOYAGE – 85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé ou un courrier électronique à france@h2ovoyage.com

NB : nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.h2ovoyage.com et de lire attentivement la politique de notre société sur la protection des données personnelles que vous trouverez en bas de page de notre site.

J'ai été informé et suis bien totalement conscient que certains des pays, hors Union Européenne, pour lesquels les prestataires auront besoin de certaines de mes données personnelles (nom, prénom, niveau de plongée, éventuellement N° de passeport etc...) pour la réservation et la réalisation de mon voyage ne sont pas soumis à la réglementation RGPD (directive Européenne sur la protection des données personnelles).

Consultez la liste des pays adéquats sur le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde>

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Je reconnais que mon inscription ne sera prise en compte qu'après acceptation de ce devis, que je dois renvoyer signé et après le versement d'un acompte. Cette inscription implique une adhésion totale aux conditions particulières de vente (jointe à ce devis et consultables sur notre site internet), dont je reconnais avoir pris connaissance et en avoir compris les termes.

Fait à , le / / en 1 exemplaire. **SIGNATURE CLIENT :**

FORMULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DU CONSOMMATEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)).

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme ([Code du Tourisme intégral](#)). H2O VOYAGE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, H2O VOYAGE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. H2O VOYAGE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'ATRADIUS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (159 rue Anatole France-Bâtiment B-CS50118 - 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de H2O VOYAGE.

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter l'intégralité du code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid>

DATE ET SIGNATURE CLIENT